

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Si vous voulez, je puis vous donner un cours de chimie organique, mais ce n'est pas le moment.

Bien qu'il n'existe pas de loi précise, nous avons pu résoudre un certain nombre de ces problèmes avec la collaboration des industries en cause.

Si nous pouvions nous appuyer sur une nouvelle loi, nous accomplirions une tâche beaucoup plus complète. Les lois existantes ont porté sur la réduction de la contamination directe de l'air ou de l'eau, et elles ont servi à contrôler les substances polluantes provenant par exemple des égouts industriels et des cheminées d'usines. Pourtant, il nous faut une loi qui nous permettrait d'assurer le contrôle sur les centaines de produits chimiques nouveaux mis en vente chaque année et qui affecteront éventuellement l'environnement. Bien qu'ils soient sans doute, pour le plupart, plutôt inoffensifs, en raison de leur volume, de leur taux de concentration et des conditions dans lesquelles ils sont déversés dans l'environnement, il y a et il y aura des exceptions. Certains nécessiteront des recherches approfondies. La loi à l'étude nous permettra d'évaluer le risque global que cela représente.

Le bill C-25 nous dotera d'un excellent système de détection. Nous croyons qu'il sera un outil efficace. Il obligera les entreprises à procéder à des essais, à leurs propres frais, et à fournir des renseignements sur les substances qui seront énumérées. Une fois les données évaluées, les ministres de l'Environnement et de la Santé, après consultation des gouvernements provinciaux concernés et d'autres ministères fédéraux, feront les recommandations appropriées concernant la fabrication, la distribution, l'usage et la destruction des substances chimiques nocives.

● (2200)

La loi servira à merveille à combler toutes les lacunes. Sans entrer dans tous les détails, je dirai qu'elle est à la fois ferme, souple, et parfaitement adaptée à son rôle délicat qui est de préserver l'environnement.

Elle renferme ses propres mécanismes d'auto-défense contre la chasse aux sorcières et la tentation de s'abandonner à la panique. C'est là un aspect essentiel de toute saine philosophie en matière de protection de l'environnement.

[Français]

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. A ce moment-ci, en conformité de l'article 40, une motion portant ajournement de la Chambre est réputée avoir été présentée et appuyée. En conséquence, la question est la suivante: «Que cette Chambre s'ajourne maintenant.»

[Traduction]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Madame l'Orateur, avant que nous ne décidions d'ajourner le débat, j'ai l'impression que le secrétaire parlementaire est sur le point de mettre un terme à ses observations. S'il le désire, sans doute la Chambre acceptera-t-elle de le laisser finir.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Merci, madame l'Orateur. Je n'abuserai pas indûment du délai que la

#### Contaminants de l'environnement—Loi

Chambre m'alloue, puisque j'en aurai terminé de mes observations dans trois ou quatre minutes.

Le projet de loi sur les contaminants de l'environnement prévoit un mécanisme de consultation. Elle prévoit en outre l'établissement obligatoire d'une commission d'étude chargée d'examiner toute opposition aux mesures prises. Cela ne signifie pas que nous devons nécessairement attendre les conclusions de cette commission pour agir. Au besoin, des mesures de contrôle d'urgence pourront être appliquées.

Le gouvernement actuel, dès le début de son mandat, s'est engagé à assurer de façon équilibrée un environnement sain. Ses politiques se sont inspirées du principe selon lequel les aspects physiques et économiques d'une vie saine ne peuvent être cloisonnés. Rien ne sert de substituer la privation à la pollution, surtout quand nous sommes tout à fait en mesure d'atténuer les deux. Nous cherchons à créer un environnement non pollué, riche en ressources, comme cadre dans lequel répondre aux besoins de l'homme. La vigueur et le génie innovateur de nos milieux scientifiques et industriels comptent parmi nos ressources les plus vitales.

Le bill a été conçu en étroite collaboration par le gouvernement et l'industrie. Nous savons que celle-ci est d'accord avec nous pour dire que la présente mesure donne corps à une idée dont le temps est arrivé. Bien des secteurs de l'industrie ont participé à l'élaboration de la mesure elle-même.

À notre avis, mieux vaut, et de beaucoup, empêcher la détérioration du milieu que de nous affairer à en réparer les dommages après coup. Nous ne devons pas voir dans les impératifs économiques et ceux de l'environnement des éléments contradictoires.

Récupérer ou traiter des agents de pollution qui n'auraient jamais dû être utilisés, voilà de l'inefficacité. Éliminer la pollution répandue dans l'air, dans l'eau, voilà de l'incompétence qui coûte cher par surcroît. Chercher à faire revivre des espèces précieuses et menacées lorsqu'elles sont sur le bord de l'extinction peut être une tâche vitale. Mais combien moins pénible, moins coûteuse, si l'on avait perçu le problème plus longtemps d'avance.

C'est beaucoup plus avantageux de prévenir la pollution que de nettoyer les dégâts qu'elle cause. Nous savons que l'imposition de mesures de réduction peut être difficile sur le plan économique, qu'elle peut désorganiser les méthodes industrielles établies. Nous savons que les remèdes, appliqués sans aucune coordination, peuvent en fait compliquer le problème. Les mesures prises pour remédier à la pollution de l'eau pourraient très bien engendrer une pollution de l'air. Ou encore, le contrôle de la pollution de l'eau pourrait engendrer un autre problème, celui de l'évacuation de la boue.

D'autres pays agissent dans le même sens—en remplaçant le remède par la prévention. Le Japon, la Suède et le Royaume-Uni ont des lois semblables et le Congrès américain en est au stade de la conférence en ce qui concerne sa loi sur les substances toxiques. Avec l'adoption de la loi sur les contaminants de l'environnement, le Canada disposera de l'une des lois les plus progressistes du monde en la matière.

Madame l'Orateur, je remercie les députés de m'avoir permis de terminer mes remarques.